



Département fédéral de l'environnement, des transports de l'énergie et de la communication  
DETEC

Par e-mail: [info@are.admin.ch](mailto:info@are.admin.ch)

Berne, le 6 septembre 2022

### **Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur le projet de 4<sup>ème</sup> génération du programme d'agglomération. L'Union des villes suisses représente les villes, les communes urbaines et les agglomérations de notre pays, soit bien trois quarts de la population suisse.

#### **Considérations générales**

Le poids des agglomérations dans le paysage démographique et économique suisse est indéniable. Comme le Conseil fédéral le rappelle dans son rapport, en 2020, les agglomérations concentraient 78% de la population helvétique et 84% des emplois, faisant d'elles le véritable moteur économique du pays. Le fait que le programme d'agglomération en soit déjà à sa quatrième génération atteste du besoin réel en matière de développement des infrastructures de mobilité à cette échelle intermédiaire de l'Etat. Il constitue un élément essentiel de la politique des agglomérations de la Confédération. Ce programme, dans le cadre duquel Confédération, cantons, villes et communes collaborent étroitement, est un véritable succès. Garantir un développement coordonné de l'offre de transport, canaliser les flux, améliorer l'efficacité des transports et mieux concilier mobilité et urbanisation, sont des objectifs partagés par tous les pouvoirs publics.

Le programme d'agglomération permet de soutenir de manière ciblée des mesures qui améliorent la qualité du système de transport, augmentent la sécurité du trafic et réduisent les émissions de CO2 ainsi que la consommation de ressources. Les contributions de la Confédération doivent aider les villes à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées en matière de mobilité économe en espace et respectueuse du climat, par le biais d'une promotion des déplacements en transport public, à pied et à vélo.

L'UVS approuve cet avant-projet du Conseil fédéral, sans se prononcer sur la répartition de la somme entre les organismes ni sur l'évaluation individuelle des programmes. Le volume de co-financement



proposé, 1,3 Mrd. à partir de 2024, permettra de garantir des investissements totaux de 3,51 Mrd. D'importants projets de mobilité pourront ainsi voir le jour. L'UVS salue le fait que les modes de transport efficaces en matière d'utilisation de l'espace, à savoir les transports publics, la marche et le vélo, recevront une part importante des contributions. La possibilité d'octroyer désormais des contributions forfaitaires pour les arrêts de tram et de bus est également accueillie positivement.

Cela étant, au regard du déploiement rapide de la mobilité électrique, le financement à moyen et long terme de nos infrastructures, et donc du programme d'agglomération, n'est pas assuré. De nouvelles recettes devront à l'avenir alimenter le FORTA. Dans ce contexte, l'UVS salue la volonté du Conseil fédéral exprimée le 29 juin dernier de vouloir étudier des alternatives aux taxes sur les huiles minérales.

### **Demandes concernant les différentes dispositions**

Les villes apprécient l'organisation des **discussions au niveau technique** entre les organismes responsables et la Confédération. Malheureusement, une fois de plus, ces échanges n'ont pas lieu avant la finalisation du projet mis en consultation, mais parallèlement à cette-dernière. Cette démarche n'est pas optimale et devra être corrigée lors des prochaines générations. Il convient de mener les négociations techniques avant d'entamer le processus politique.

Les villes constatent qu'une fois de plus aucun programme n'atteint le **maximum** de 50% de contributions de la Confédération. Dans ce contexte, l'UVS invite le Conseil fédéral à revoir ses exigences afin que cette contribution maximale cesse de n'être que théorique.

Les villes s'opposent à la **réduction de 5%** de la contribution fédérale opérée pour une minorité importante des projets d'agglomération à cause de l'état de mise en œuvre de mesures des générations précédentes. Il est regrettable de pénaliser certaines agglomérations alors que tous les délais ne dépendent pas uniquement des villes et communes. Ces délais sont en effet aussi influencés par les planifications de niveau supérieur et compliqués par la multiplicité des acteurs impliqués. Dans ce contexte et afin de faciliter la réalisation des projets soutenus dans les délais, il convient d'alléger au maximum la charge administrative des organismes responsables.

### **Union des villes suisses**

Président

Anders Stokholm

Directeur

Martin Flügel

Copie Association des Communes suisses